



## DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# VOLUME 1 PRESENTATION DU DEMANDEUR ACTIVITES CLASSEES

## **TRANSPORTS M MALGOGNE**

Parc d'Activité des Estuaires,  
44 590 Derval

Affaire 21-079/Volume 1-V5/AF/22-03

INGEA - SARL au capital de 40 000 € - Siret 789 146 388

276, Av.de l'Europe, 44 240 Sucé sur Erdre

Dossier d'Enregistrement – Volume 1



## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>I. PRESENTATION DU DEMANDEUR</b> .....	<b>6</b>
I.1. IDENTITE DU DEMANDEUR .....	6
I.2. LOCALISATION DU SITE .....	7
I.3. DESCRIPTION DU SITE ET DU PROJET .....	12
I.4. SITUATION REGLEMENTAIRE.....	15
I.4.1 Situation réglementaire du site .....	15
I.4.2 Situation réglementaire du site à venir .....	16
<b>II. OBJET DE LA DEMANDE</b> .....	<b>16</b>
II.1. OBJET DE LA DEMANDE .....	16
II.2. DESCRIPTION ET VOLUME DE L'ACTIVITE .....	16
II.2.1 Historique et présentation de la société.....	16
II.2.2 Description de l'activité.....	17
II.2.3 Rubriques de la nomenclature concernées par le projet.....	18
II.2.4 Tableau des rubriques.....	19
<b>III. RAISONS MOTIVANT LE PROJET</b> .....	<b>20</b>
III.1. ECONOMIQUES.....	20
III.2. ATOUTS GEOGRAPHIQUES .....	20
<b>IV. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES</b> .....	<b>21</b>
IV.1. CAPACITES TECHNIQUES .....	21
IV.2. CAPACITES FINANCIERES.....	23

### Tables des tableaux :

Tableau 1 : Répartition des surfaces prises en compte pour le projet (source : MCM Architectes) .....	14
Tableau 2 : Tableau des rubriques.....	19

### Tables des figures :

Figure 1 : Vue aérienne des activités au voisinage du site (Source : Google maps 2021).....	7
Figure 2 : Principe de stockage des 3 cellules .....	15

## **Tables des cartes**

Carte 1 : Localisation du projet au sud du Parc d'activités des Estuaires .....	8
Carte 2 : Localisation des habitations les plus proches (Source Geoportail) .....	9
Carte 3 : Axes routiers à proximité du projet.....	10
Carte 4 : Occupation partielle de la parcelle cadastrale XX 81 (Source : Cadastre.gouv.fr).....	11

## Préambule

### TEXTES DE PORTEE GENERALE

- Code de l'Environnement
- Livre II, titre I - Eau et milieux aquatiques – Articles L 211 – 1, 4, 9, 10, L213 – 1, 2, 5, 6, 7, 10, 11, 12, L 214-13 (ancienne Loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution).
- Livre I, titre II – Information et participation des citoyens – Articles – L 122-1 à L 122-3 (ancienne Loi n° 76.629 du 10 mai 1976 relative à la protection de la nature).
- Décret n°85.453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi précédente.
- Livre II, titre I – Eau et milieux aquatiques – Articles L 142-2, L210-1, L211-1, 2, 3, 5, 6, 7, L212-1 à 7, L213-3 à 4, L231-9, L214 – 15 à 16.L216-1 à 13, L217-1, L562-8 (ancienne Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau).
- Livre II, titre II – Air et atmosphère – Articles L124-4, L220-1 à 2, L221-1 à 6, L222-1 à 7, L223-1 à 2, L224-1, 2, 4, L225-1, 2, L226-1 à 11, L228-1 à 2 (ancienne Loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation de l'énergie).
- Livre V, titre IV – Déchets – Articles L124-11, L541-1 à 11, L541-13 à 20, L541-22 à 37, L541-40 à 50 (ancienne Loi n°75-633 du 15 mai 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux).
- Livre III, titre V – Paysage – L350-1, Livre IV, titre premier – Protection de la faune et la flore- L411-5 (ancienne Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 modifiée sur la protection et la mise en valeur des paysages).
- Décret n°93.742 du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par l'article 10 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau.

### TEXTES RELATIFS A LA LEGISLATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES

- Code de l'Environnement – Livre V : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances – Titre I : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- Décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n°76.663 du 19 mai 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du titre premier de la loi n°64.1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, codifié à l'article R512-1 et suivants du Code de l'Environnement.
- Décret n°55.378 du 20 Mai 1953 modifié, et tableau annexé constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté du 23 janvier 1997 – relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- Décret n°2002.540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

- Circulaire du 5 mai 2001 relative à l'entreposage de produits en fin de vie provenant d'installations classées.
- Arrêté du 15 janvier 2008 relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées
- Décret n°2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations
- Circulaire du 15 avril 2010 relative à la mise en application du décret n°2010-368 du 13 avril 2010

## I. Présentation du demandeur

### I.1. Identité du demandeur

Identité du demandeur	SA TRANSPORTS M MALGOGNE
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Olivier MALGOGNE Directeur
SIRET SITE	333 221 497
SITE ADRESSE	SA SA TRANSPORTS M MALGOGNE Parc d'activité des Estuaires 44 590 Derval
SIEGE ADRESSE	22 Rue Winston Churchill 44110 CHATEAUBRIANT
TEL	+33 2 40 81 00 10
Horaires/jours de fonctionnent	DE 06H à 21h du lundi au vendredi De 08 à 17h le samedi
Effectif prévus	6

## I.2. Localisation du site

L'installation faisant l'objet du présent dossier sera implantée au sein du Parc d'activités des Estuaires, rue Eiffel.

### a) Voisinage du site : activités

Le projet s'insère dans un tissu d'entreprises et sites industriels de secteurs d'activités variés (pâtisserie, logistique, station-service, béton, outillage, peinture... ).

A noter qu'une entreprise de transport a été récemment construite sur la parcelle au nord du projet, elle ne figure pas encore sur les photographies aériennes disponibles.

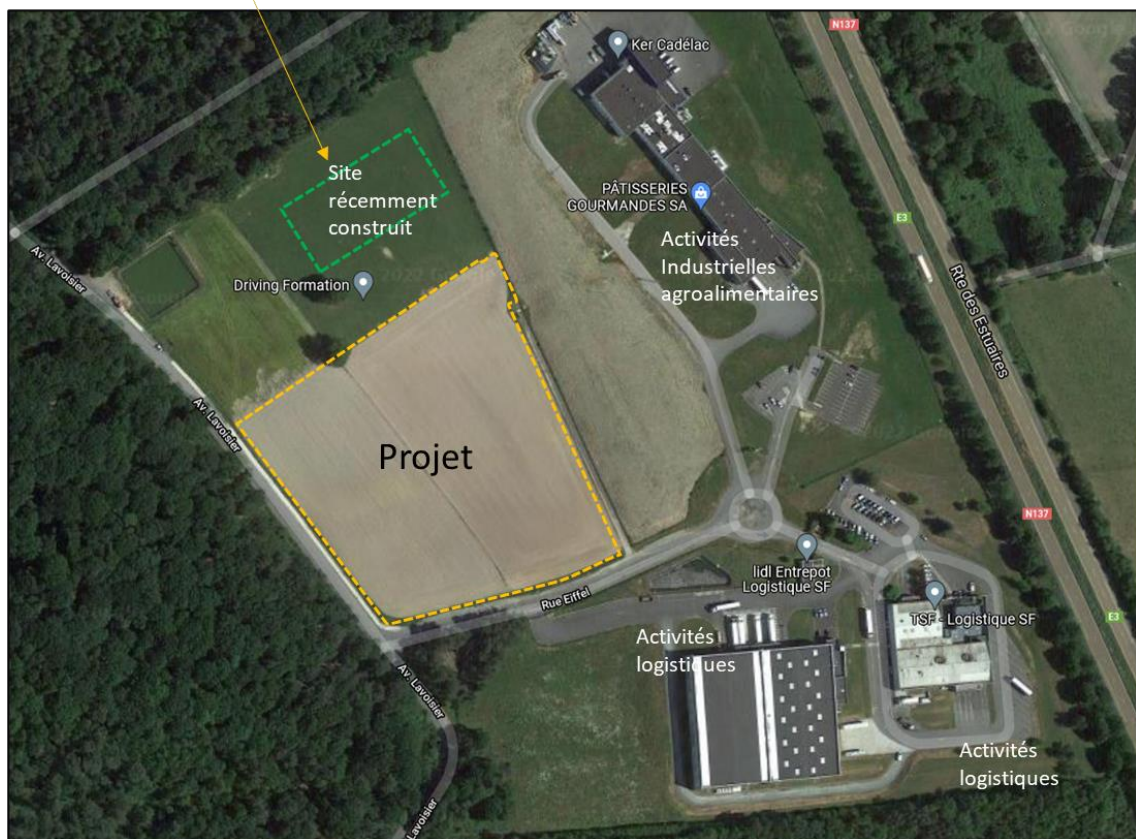


Figure 1 : Vue aérienne des activités au voisinage du site (Source : Google maps 2021)

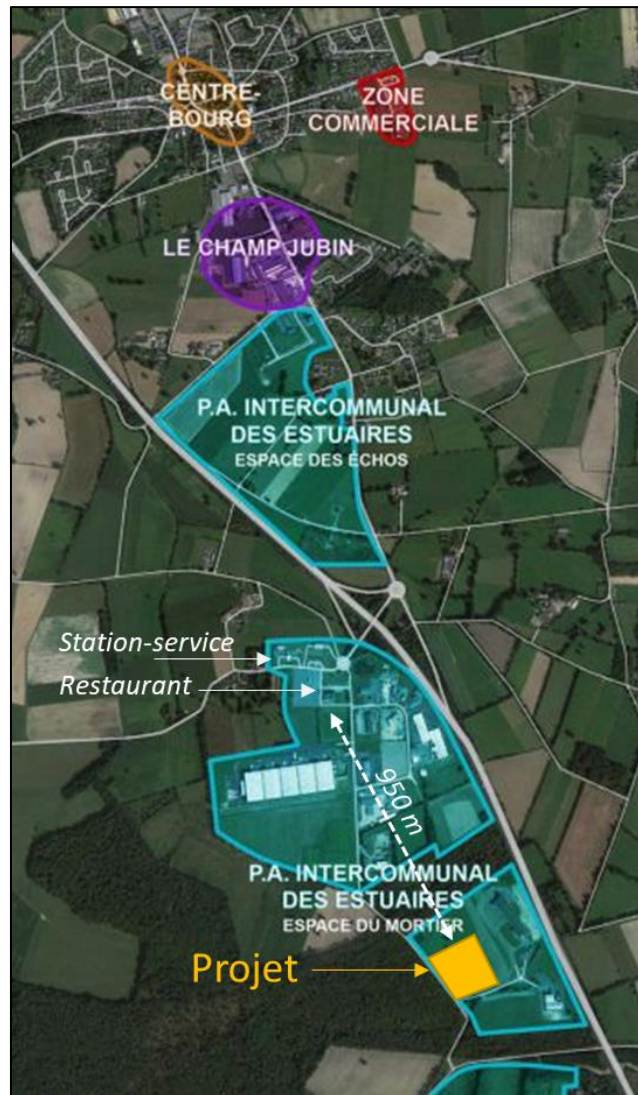
### b) Etablissements Recevant du Public (ERP)

Il n'y a pas d'établissements Recevant du Public (ERP) à proximité du site.

Les plus proches étant sur la partie nord du parc d'activité des Estuaires – partie nord de l'espace du Mortier.



- Restaurant : le relais de Derval à 950 m au nord du projet
- Station-service et lavage de véhicules à 1 km au nord du projet



Carte 1 : Localisation du projet au sud du Parc d'activités des Estuaires

### c) Habitations

Les habitations les plus proches sont situées au niveau :

- du hameau La Justice à environ 460 m au sud du site,
- du hameau Les Huguetières à environ 780 m à l'est du site de l'autre côté de la RN 137,



Carte 2 : Localisation des habitations les plus proches (Source Geoportail)

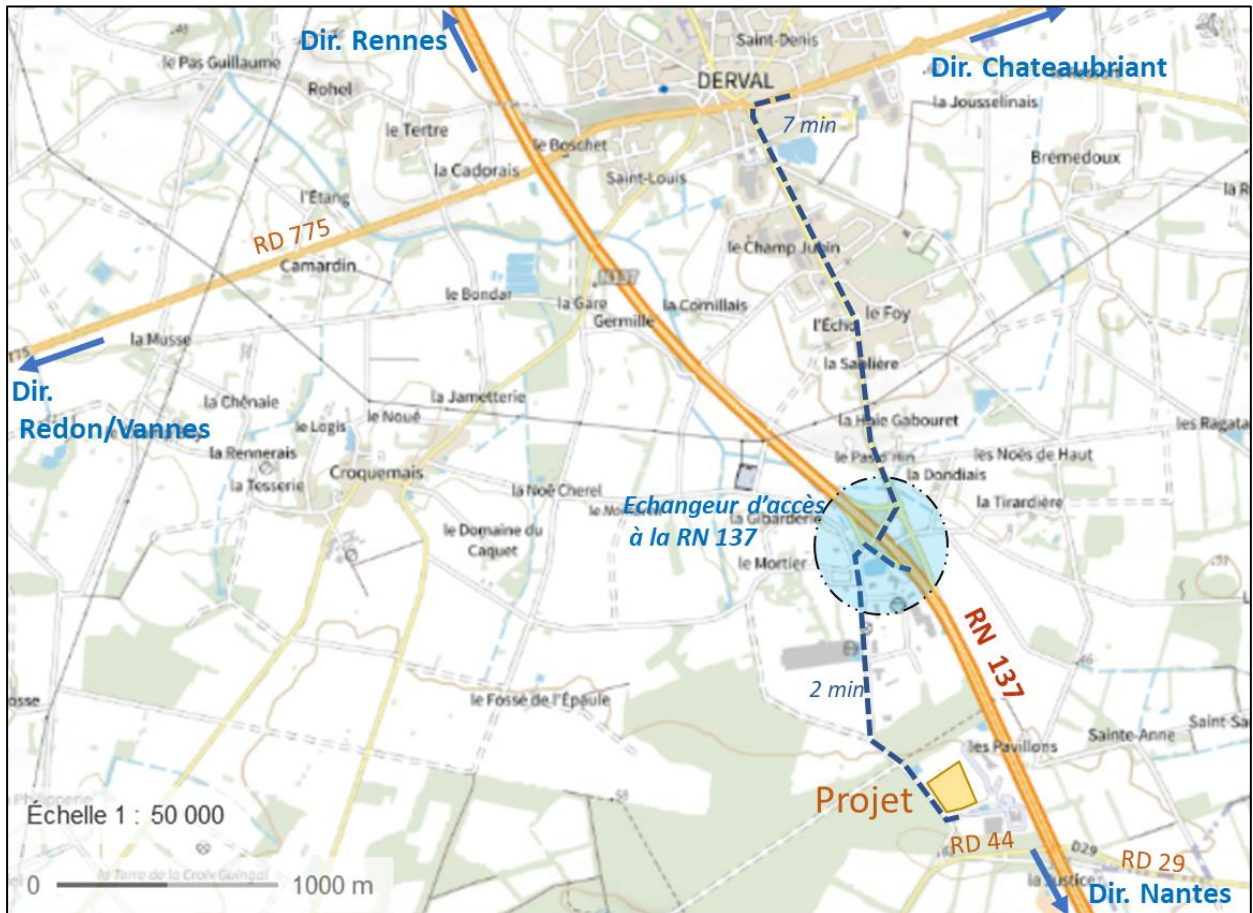
#### d) Accès

Le site est desservi par une voie interne au à l'espace du mortier du Parc d'Activité des Estuaires.

- La rue Gustave Eiffel sur la bordure sud du site,
- L'avenue Lavoisier sur la bordure ouest du site,
- La route départementale locale la plus proche est La RD 29-RD 44, liaison locale reliant Derval à Vay à 200 m au sud du site.

Les principaux axes routiers accessibles à proximité de l'établissement, sont :

- La RN 137 qui relie Rennes à Nantes, à 215 m à vol d'oiseau à l'est du projet. L'échangeur d'accès à la RN 137 est accessible à 1,4 km au nord du projet par la route, à 2 min en voiture.
- La RD 775 qui relie Vannes à Chateaubriant, passant par Derval, à 3,24 km au nord du projet, (4,4 km et 7 minutes en voiture)

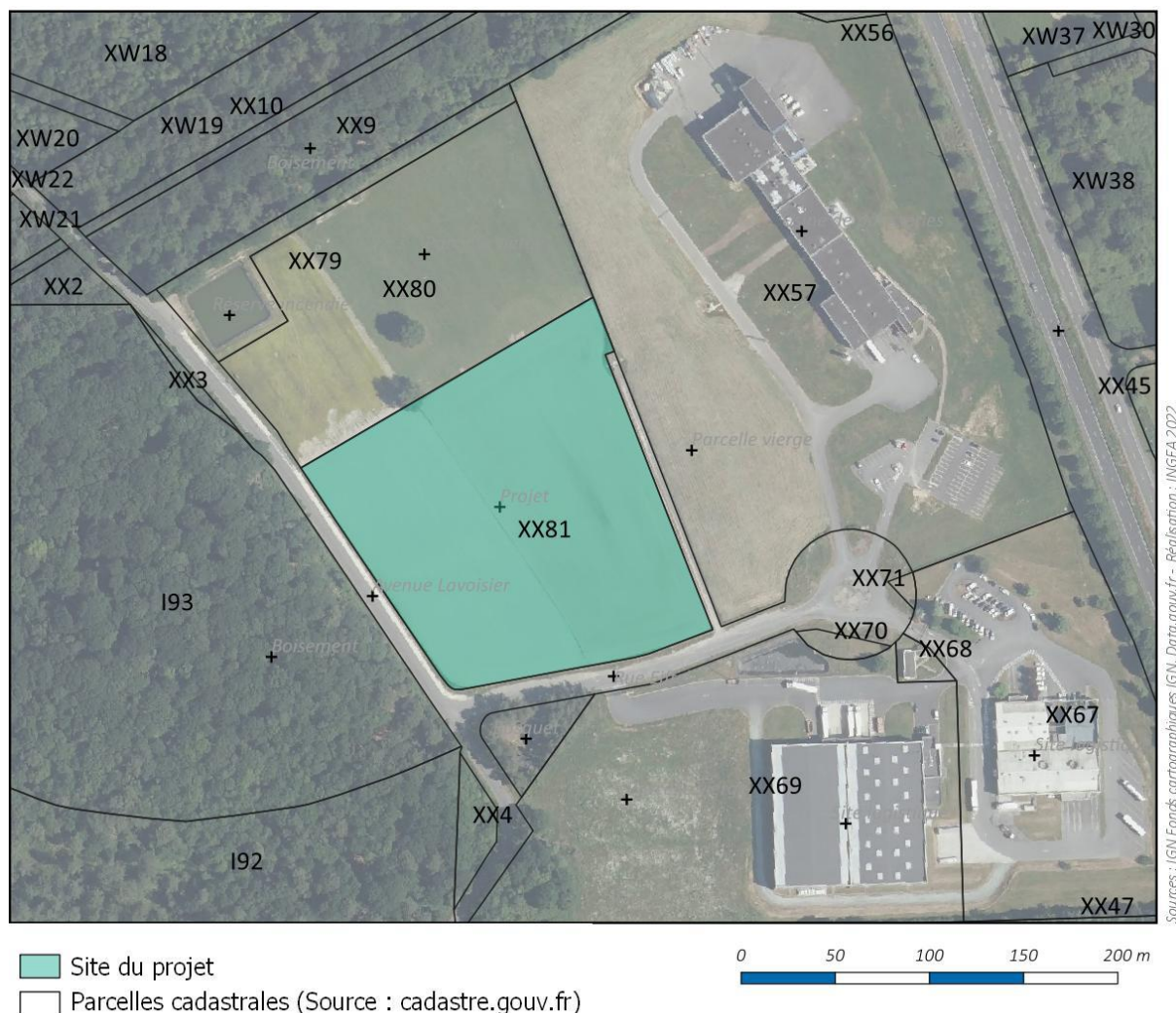


Carte 3 : Axes routiers à proximité du projet

### e) Parcelles

Le terrain s'étend sur une surface de 2,62 ha, il est actuellement occupé par des terrains vierges -prairies, dont la vocation est à urbaniser Ue dans le PLU de Derval.

La parcelle cadastrale sur laquelle le projet s'implante est : XX 81, d'une superficie totale de : 2,62 ha. Le projet occupera entièrement cette parcelle.



Carte 4 : Occupation partielle de la parcelle cadastrale XX 81 (Source : Cadastre.gouv.fr)

La commune de Derval est soumise au Plan Local d'Urbanisme dont la dernière modification a été approuvée le 16/06/2017.

Une révision du PLU est en cours, l'approbation de la révision est prévue pour Mai 2022. Le PLU de Juin 2017 est donc en vigueur.

Le terrain d'assiette du projet est implanté en zone Ue, zone déjà urbanisée destinée à recevoir des activités industrielles, artisanales, commerciales et services.

Le projet sera en tout point compatible avec le règlement du PLU applicable à cette zone (Cf. Analyse compatibilité PLU- Volume 3).

Un plan à l'échelle 1/2500e en format A4 disponible en annexe – **PJn°2**, indique dans un rayon 100 mètres les abords de l'installation.

Un plan à l'échelle 1/500e en format A0 disponible en annexe – **PJn°3**, indique dans un rayon 35 mètres :

- L'affectation des établissements à proximité de l'installation,
- L'affectation des terrains à proximité de l'installation,

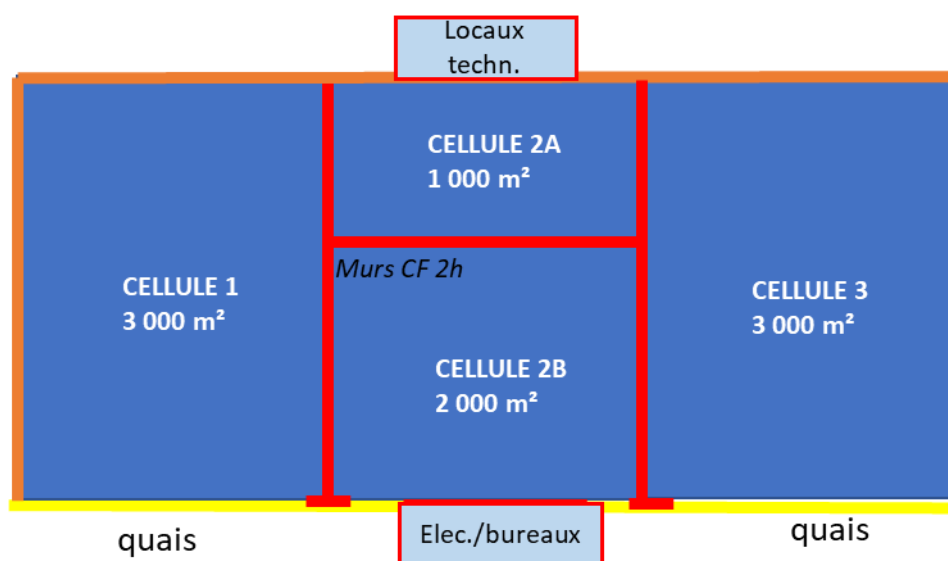
- La présence éventuelle de points d'eau, canaux, cours d'eau et égouts.

### I.3.Description du site et du projet

Le site du projet est actuellement non aménagé, il est situé dans une ZAC, et dispose d'une desserte complète de réseaux (EU, AEP, Electricité...). Aucun travaux de démolition n'est donc nécessaire.

Le projet vise à construire un bâtiment logistique composé de quatre cellules de stockage :

- Cellule 1 : de l'ordre de 3 000 m<sup>2</sup> de surface
- Cellule 2A de l'ordre de 1 000 m<sup>2</sup> de surface
- Cellule 2B de l'ordre de 2 000 m<sup>2</sup> de surface
- Cellule 3 : de l'ordre de 3 000 m<sup>2</sup> de surface



Le bâtiment logistique sera destiné à du stockage de produits combustibles classiques en mélange relevant de la rubrique 1510.

En effet, le stockage aura un tonnage supérieur à 500 tonnes, sans pour autant être classable dans une unique rubrique autre que la rubrique 1510.

Il n'est pas prévu de stockage particulier de produits dangereux.

Cependant, il pourra occasionnellement y avoir de faibles quantités présentes sur le site. Dans ce cas, ces produits seront stockés selon leurs règles particulières de stockage (rétention, compatibilité, etc.) et seront préférentiellement stockés dans le fond des cellules de stockage. De cette manière, ils seront largement éloignés des locaux sociaux.

Le site sera un bâtiment logistique composé des éléments suivants :

- 4 cellules de stockage dont : 2 cellules d'environ 3000 m<sup>2</sup> (C1 et C3) et 2 cellules de 1000 m<sup>2</sup> (2A) et 2000 m<sup>2</sup> (2B), qui seront sprinklées
- 1 bloc de bureaux et locaux sociaux, accueil chauffeurs et vestiaires, un local TGBT et un local onduleur d'une surface totale de l'ordre de 190 m<sup>2</sup>,
- 1 bloc de locaux techniques comportant : un local de charge (67 m<sup>2</sup>), un local de contrôle pour le sprinklage (20.43)

Les parties extérieures du bâtiment se composeront comme suit :

- Une voirie lourde permettant la circulation des véhicules / voie-engins sur la périphérie complète du bâtiment (6 m minimum de largeur),
- 27 places de parking destinées aux poids-lourds,
- 20 places de parking destinées aux véhicules légers,
- 6 quais de chargement pour la cellule 1 , pas de quais sur la cellule 2, 4 quais sur la cellule 3,
- 1 poteau incendie délivrant un débit de 60 m<sup>3</sup>/h, et 2 réserves incendie souples : d'un volume unitaire de 120 m<sup>3</sup>, (capacité 2x120 +60=300 m<sup>3</sup> pour un besoin D9 de 300 m<sup>3</sup> pour 2h)
- 1 aires de pompage normalisée (4\*8 m) par réserve incendie, destinées aux services de secours, chacune équipée d'une canne d'aspiration permettant un débit de 60 m<sup>3</sup>/h,
- 4 aires de mise en station des échelles à l'extrémité de chaque mur coupe-feu séparatif,
- 1 bassin de confinement des eaux incendie d'un volume de 1000 m<sup>3</sup>.
  - o Le dispositif d'obturation automatique sera assuré par une vanne de barrage asservie à la détection incendie en sortie de ce bassin,
  - o Un séparateur d'hydrocarbures en amont de ce bassin (collecte des eaux pluviales de voiries)

Les surfaces prises en compte pour le projet sont les suivantes :

Typologie	Surface projetée
Emprise au sol bâtiments et locaux associés	0,94 ha
Voiries lourdes (PL, VL) et parkings	1,17 ha
Espaces verts, empièvements et piétonnière	0,50 ha
<b>SURFACE TOTALE</b>	<b>2.62 ha</b>

Tableau 1 : Répartition des surfaces prises en compte pour le projet (source : MCM Architectes)

Il est prévu un stockage en racks classiques sur les cellules 1 et 3, et en racks mobiles sur la Cellule 2.

Une zone de préparation est aménagée devant les 6 quais en partie ouest de la cellule 1 .

Les palettes issues de la cellule 2 y transiteront.

Une zone de préparation de 20 x 20 m environ sera aménagée devant les 4 quais de la cellule 3 .

Ces zones permettront la réception, le traitement et l'envoi des marchandises. Cette zone pourra accueillir des palettes respectivement pour 6 et 4 faux-camions pour les cellules 1 et 3.

Le principe de stockage est représenté sur la figure suivante:

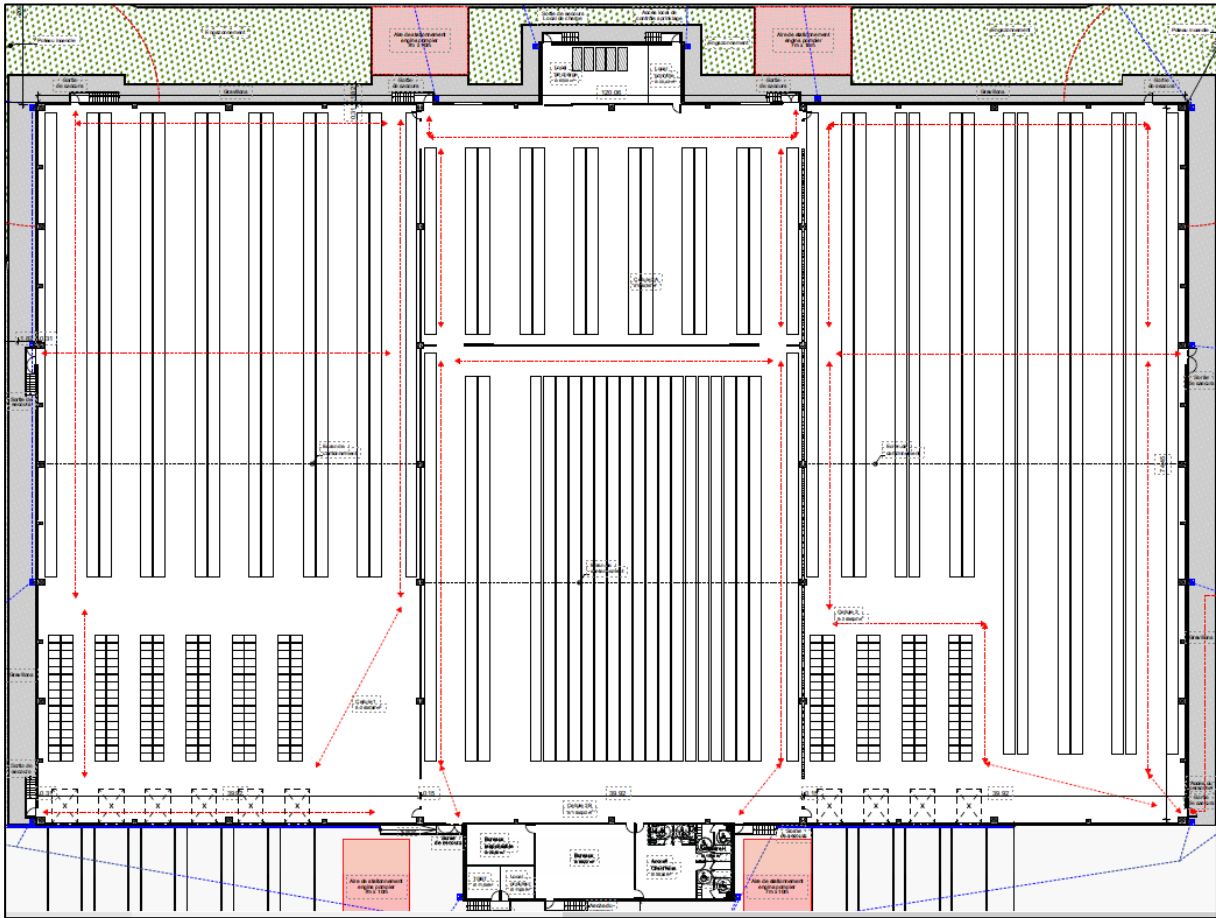


Figure 2 : Principe de stockage des 3 cellules

## I.4. Situation réglementaire

### I.4.1 Situation réglementaire du site

L'installation n'existe pas à ce jour, il n'y a donc aucun historique réglementaire.

Les terrains n'ont jamais été occupés.

Historique réglementaire de la ZAC des Estuaires, espace du Mortier (environ 32,7 ha dont 21,8 ha de surfaces cessibles).

- La ZAC des Estuaires a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation dossier loi sur l'eau AP loi sur l'eau : N°2013/BPUP/076 du 05/08/2013. Autorisation pour la rubrique 2.1.5.0.
- Étude d'impact sur l'environnement lié à la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des secteurs Echos et du Mortier, datée de Juillet 2012. Avis de l'Ae 20/03/2013

Instructions à venir:

- Permis construire de l'entrepôt et ses aménagements annexes : environ 9 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher.
- Dossier ICPE sous le régime de l'Enregistrement 1510 répondant aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 modifié par l'arrêté du 24 septembre 2020.



## I.4.2 Situation réglementaire du site à venir

### a) Rubriques ICPE

La rubrique soumise à Enregistrement pour le site est :

- La rubrique 1510 relative au stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts : le volume des entrepôts est de l'ordre de 145 800 m<sup>3</sup>, soit compris dans la fourchette « supérieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 900 000 m<sup>3</sup> » : Enregistrement.

Le site ne sera pas classé pour la rubrique 2925 relative aux ateliers de charge d'accumulateurs électriques, la puissance de charge étant inférieure à 50 kW.

### b) Textes applicables

Les textes applicables au projet sont les suivants :

- Arrêté du 11 avril 2017 , relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement / Rubrique modifiée par les Décrets n° 2006-678 du 8 juin 2006, n° 2010-367 du 13 avril 2010 et Décret n°2020-1169 du 24 septembre 2020

## II. Objet de la demande

### II.1. Objet de la demande

L'objet de la demande est d'établir, en application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la demande d'Enregistrement du site, conformément aux articles R 512 et suivants du Code de l'Environnement.

### II.2. Description et Volume de l'activité

#### II.2.1 Historique et présentation de la société

##### ***Présentation de la société qui porte la demande ICPE***

SA TRANSPORTS M MALGOGNE est une entreprise familiale dont le siège est situé à chateaubriant (44).

Les SA TRANSPORTS M MALGOGNE sont nés en 1948 à l'initiative de Mr MALGOGNE Marcel d'où la marque commerciale MTM, entreprise transformée en SARL en 1985 puis en SA en 1988 et en SAS en 2022. Sous l'impulsion du fils Alain MALGOGNE arrivé en 1973 et qui prend la direction en 1988 la Sté a progressé en CA de façon croissante et en développant des activités de logistique. Aujourd'hui elle

comporte 6 sites (décrits ci-dessous) et possède 20 000 M<sup>2</sup>de capacité de stockage.

Le projet MTM de Derval présente un potentiel de stockage pour des matières combustibles en mélange variées (emballages cartons, papier, plastique, bouchons, matériaux de plomberie....). La localisation du projet à Derval à proximité directe de l'axe Nantes-Rennes, constitue une opportunité pour offrir une capacité de stockage aux clients de l'entreprise MTM de renom (STAC, ST GOBAIN, TETRAPAK) qui ont sollicité MTM pour développer des prestations de stockage à Derval en parallèle de leurs activités.

Les 2 fils de Mr MALGOGNE (Olivier et David) souhaitent continuer l'œuvre entreprise et veulent relever le défi de la 3ème génération en s'investissant dans ce projet conséquent pour leur avenir.

### **Présentation usage du site :**

Le bâtiment aura pour vocation de stocker des produits combustibles en mélange, des emballages pour TETRAPAK , des produits manufacturés destinés à la distribution pour CEDEO et BROSETTE du groupe St GOBAIN et d'autres produits en mélange pour le compte d'autres sociétés.

L'entrepôt logistique permet la réalisation d'une activité de préparation de commandes, de stockage et de distribution de matières combustibles.

## II.2.2 Description de l'activité

Le projet de la société SA TRANSPORTS M MALGOGNE consiste en la création et l'exploitation d'un entrepôt logistique permettant la réalisation d'une activité de préparation de commandes, de stockage et de distribution de matières combustibles relevant de la rubrique n°1510 ICPE (Enregistrement).

Le site sera donc dédié au stockage de matières combustibles, dans un entrepôt composé de 4 cellules de stockage d'une surface unitaire inférieure à 3 000 m<sup>2</sup> chacune pour C1 et C3 et de 1000 m<sup>2</sup> pour la cellule 2A et 2000m<sup>2</sup> pour la cellule 2B.

Les tonnages et volumes de stockage prévisionnels de stockage sur le site sont les suivants :

Cellule	Surface (Estimatif)	Hauteur (Estimatif)	Volume bâtiment (en m <sup>3</sup> )	Palettes majorant (Estimatif)	Tonnage majorant (Estimatif)
C1	3 000 m <sup>2</sup>	16.20 m	48 600 m <sup>3</sup>	4 000	4 000 t
C2 A	1 000 m <sup>2</sup>	16.20 m <i>17 m (mur CF)</i>	16 200 m <sup>3</sup>	1 500	1 500 t
C2 B	2 000 m <sup>2</sup>	16.20 m <i>17 m (mur CF)</i>	32 400 m <sup>3</sup>	4 000	4 000 t
C3	3 000 m <sup>2</sup>	16.20 m	48 600 m <sup>3</sup>	4 500	4 500 t

Total	145 800 m <sup>3</sup>		14 000 t
-------	------------------------	--	----------

Le projet intègre l'aménagement des espaces extérieurs nécessaires à son fonctionnement, tel que les stationnements et espaces de circulation des diverses typologies de véhicules, les bassins et les espaces et équipements créés pour la lutte contre l'incendie du projet.

Il comprend également l'aménagement d'espaces paysagers, et plantations destinés à limiter l'impact visuel du projet sur son environnement.

Le projet pourra accueillir :

- 6 employés de bureaux
- un trafic PL de l'ordre de 25 PL/jour en rotation.

Les employés accéderont via l'entrée principale aux parkings puis aux bureaux et locaux sociaux.

### II.2.3 Rubriques de la nomenclature concernées par le projet

- **Rubrique n° 1510 (classée)**

Les cellules pourront contenir du bois, du papier/carton, des plastiques, et autres matières combustibles en mélange, accessoires de plomberie, bouchons plastiques, emballages divers. Ces produits pourront être stockés de manière concomitante en mélange dans chacune des cellules

Les type de produits stockés dans l'entrepôt relèveront de la rubrique 1510.

La quantité cumulée de produits stockés relevant de la rubrique 1510 est supérieure à 500 tonnes (Possibilité entre 500 à 4500 tonnes par cellule,).

Par ailleurs, le volume total d'entrepôts concerné par le stockage de ces produits est estimé à 145 800 m<sup>3</sup>.

**→Le volume d'entrepôt dépassant 50 000 m3 et le tonnage de matières totales dépassant 500 tonnes, l'entrepôt sera classé sous la rubrique 1510 sous le régime de l'enregistrement.**

- **Rubrique n° 2925 (non classée)**

Un local de charge sera implanté sur site. La puissance de charge cumulée de l'ensemble des chargeurs du site sera inférieure à 50 kW

**L'installation avec une puissance cumulée de 120 kW, ne sera pas classée sous le régime de la déclaration (puissance de charge supérieure à 50 kW).**

## II.2.4 Tableau des rubriques

Les quantités indiquées ci-dessous représentent les valeurs maximales pour chacune des rubriques.

Tableau 2 : Tableau des rubriques

Rubrique	Rayon d'affichage	Régime futur de l'installation	Désignation de l'activité	Capacité maximale
<b>1510.2.b</b>	-	E	<p>Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques :</p> <p>2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant :</p> <p>b) Supérieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 900 000 m<sup>3</sup></p>	<p>Volume d'entrepôt 145 800 m<sup>3</sup> Stockages de matières supérieur à 500 t</p> <p><b>Enregistrement</b></p> <p>(Au maximum 2 cellules de stockage de moins de 3000 m<sup>2</sup> chacune + 2 cellules de 1000m<sup>2</sup> et 2000 m<sup>2</sup>)</p>
<b>2925.1</b>	SO	NC	<p>Ateliers de charge d'accumulateurs, la puissance de charge étant supérieur à 50kW</p> <p>1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW</p>	50 kW NC

### III. Raisons motivant le projet

#### III.1. Economiques

Comme pour toute société, l'objectif principal reste le bon développement de l'ensemble des activités tout en apportant satisfaction aux clients, ce qui conduit ainsi au développement économique de la structure.

SA TRANSPORTS M MALGOGNE est une société spécialisée le transport logistique.

Une fois occupé, le projet permettra de développer l'emploi : il est prévu 6 employés de bureaux.

#### III.2. Atouts géographiques

La société SA TRANSPORTS M MALGOGNE est spécialisée dans le stockage et transport de marchandises.

Cherchant à répondre à la forte demande locale, La SCI MODALOG dispose de la maîtrise foncière d'un terrain d'une surface d'environ 2,62 ha au sein du "PARC d'ACTIVITES DES ESTUAIRES" : Espace du Mortier, situé à proximité directe de la RN 137 (Rennes-Nantes).

La société SA TRANSPORTS M MALGOGNE exploitera les trois cellules de stockage.

Par ce projet, SA TRANSPORTS M MALGOGNE répond à un besoin exprimé de la part d'entreprises déjà localement implantées en Loire-Atlantique.

Le projet permettra d'assurer la logistique des emballages de l'un de ses clients spécialisés en emballages de produits agroalimentaires, de clients nécessitant un stockage d'emballages, de de matériaux de plomberie...

La création de cette offre de stockage en entrepôt à proximité directe de la RN 137 répond donc à un besoin local, et s'implante à proximité du besoin.

Par ailleurs, le site retenu constitue un emplacement privilégié pour l'implantation de ce projet, du fait :

- D'une situation dans une ZAC à vocation de projets d'activités économiques et industrielles correspondant à la nature du projet ;

Le choix d'implantation du site au sein de la ZAC des Estuaires se justifie par :

- un emplacement de choix grâce à la densité des infrastructures routières à proximité :
  - o A 2 min au sud de l'échangeur RN 137 qui relie Nantes à Rennes
  - o A 7 min au sud de RD 775, menant à Chateaubriant où un autre site SA TRANSPORTS M MALGOGNE est déjà implanté
  - o les routes départementales locales : RD 44 et RD 29
- La proximité avec les Métropole de Nantes et Rennes (env. 45 min)
- L'implantation au sein d'un Parc d'activités (Des Estuaires) existant, spécifiquement destiné à accueillir des activités industrielles et commerciales
- l'absence d'enjeux environnementaux dans le secteur :
  - o aucune destruction de haies, arbustes, boisements sur la parcelle du projet
  - o aucune destruction d'espèces ou d'habitats protégées
  - o gestion des eaux pluviales du site : tamponnement à la parcelle et rejet dans le réseau public, puis vers milieu récepteur

## IV. Capacités techniques et financières

### IV.1. Capacités techniques

#### **Secteur d'activité de la société SA TRANSPORTS M MALGOGNE**

SA TRANSPORTS M MALGOGNE est une société spécialisée dans le transport logistique.

#### **Capacités techniques et financières :**

- La société dispose d'une plateforme logistique déjà implantée à Châteaubriant (44) de 3000 m2 plus 9000 m2 en location, d'un 2<sup>nd</sup> site à Pouancé (49) de 4000 m2, d'un troisième site à DETTWILLER(67) de 1500 m2, d'un 4<sup>ème</sup> site à MAUBEUGE 59 de 800 m2, d'un 5<sup>ème</sup> site à Ste LUCE S/ LOIRE 44 de 1200 m2 en frigorifique et d'un 6<sup>ème</sup> à FEILLENS 01 de 1200 m2 / tous ces sites sont exploités.

Fournir l'organigramme prévisionnel du site de DERVAL est le suivant

- Responsable financier : François HALOPEAU
- Responsable DRH : David RABREAU
- Responsable facturation et commercial : Nadia BETTI
- Responsable assurance : Pauline LAMBALLAIS
- Responsable maintenance : Romain PICARD

La SA TRANSPORTS M MALGOGNE s'appuie également sur un réseau de partenaires et de bureaux d'études reconnus pour leurs compétences dans leurs domaines et dans le montage de projets logistiques.

Ainsi, dans le cadre de ce projet des bureaux d'études et spécialistes ont assisté TRANSPORTS MALGOGNE dans la constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale – régime ICPE Enregistrement (Cabinet INGEA), le Cabinet d'architecte MCM Architectes pour la conception architecturale, du bâtiment, des extérieurs, et aménagements paysagers du projet, le Cabinet ARTELIA en tant que Maître d'œuvre, et l'entreprise GTM Ouest (filiale de Vinci Construction) pour le pilotage du projet et la réalisation des travaux.

## **Démarche**

La démarche de SA TRANSPORTS M MALGOGNE a consisté à consulter en amont du dépôt les services de la DREAL le 04/03/2022 (Visio) et la mission interservices ICPE de la DDTM 44, et le SDIS par mail et téléphone fin février 2022.

La société SA TRANSPORTS M MALGOGNE en tant que pétitionnaire de la demande sera titulaire de l'autorisation d'exploiter, et exploitera le bâtiment.

Au-delà d'assurer de la conformité constructive de la plateforme logistique vis-à-vis de la réglementation, et notamment de l'Arrêté Ministériel du 11 avril 2017, modifié par l'arrêté du 24 septembre 2020, SA TRANSPORTS M MALGOGNE s'assurera également :

- De respecter l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale (enregistrement ICPE) délivré
- De mettre en place et faire réaliser les contrôles réglementaires, de mettre en œuvre les actions de suivis nécessaires le cas échéant ;
- De faire procéder à une vérification annuelle des quantités de marchandises stockées pour chaque rubrique de classement par le biais de cabinets spécialisés en la matière.

Le site SA TRANSPORTS M MALGOGNE de Derval, une fois occupé présentera un effectif de l'ordre de 6 personnes réparties sur les différentes unités de stockage, le service maintenance, et les bureaux.

## IV.2. Capacités financières

Les résultats du groupe SA TRANSPORTS M MALGOGNE sur les 4 derniers exercices sont présentés dans le tableau suivant :

Année	Chiffres d'affaires
2021	48 K€
2020	44 K€
2019	43 k€
2018	40 k€

Les capacités financières mises en œuvre pour la conduite de ses projets dans le respect du code de l'environnement sont également constituées par le financement provenant de partenaires investisseurs ou bien par un mécanisme de prêt bancaire.

L'exploitation sera assurée par Transports Malgogne.

Dans tous les cas, le montage financier de cette opération de plateforme logistique sera assuré avant même la construction du projet et par conséquent avant la mise en exploitation de l'établissement.

Les capacités financières et techniques de TRANSPORTS MALGOGNE sont telles qu'elles lui permettent de mener à bien l'exploitation de ses activités et de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène industrielle.

**En conclusion la société TRANSPORTS MALGOGNE présente toutes les capacités techniques et financières pour mener à bien son projet de développement.**